



ÉCOLE
S^t VINCENT
DE PAUL

The logo features a large blue circle containing the text 'ÉCOLE S^t VINCENT DE PAUL'. The word 'ÉCOLE' is in blue with a pink accent on the 'É'. 'S^t' is in blue with a green plus sign. 'VINCENT' is in blue. 'DE' is in blue. 'PAUL' is in blue with a yellow 'P'. A green swoosh line curves from the bottom left, under the circle, to the right.



ERNÉE

A horizontal blue line spans the width of the logo area, passing behind the circle and the text 'ERNÉE'.

ec



Ecole St Vincent de Paul

16 rue Gambetta – 53500 Ernée

02.43.05.12.04 / 06.25.12.25.43

erneecole.stvincentdepaul@ddec53.fr

www.ernee-stvincentdepaul.fr

Informations

Année scolaire 2026-2027

HORAIRES SCOLAIRES

Semaine de 4 jours et demi (lundi-mardi-mercredi matin-jeudi-vendredi)	Matin	Après-midi
	8h30 → 12h00 (11h45 le mercredi)	13h45 → 15h40

- ♦ Un accueil est assuré **10 mn** avant le début de la classe.
- ♦ Midi et soir, les élèves de maternelle sont à reprendre dans les classes ; ceux d'élémentaire au niveau du porche.
- ♦ Les parents veilleront à prévenir l'enseignant ou le chef d'établissement en cas d'absence (prévue ou non) – de préférence par SMS 0625122543 ou mail erneecole.stvincentdepaul@ddec53.fr

EQUIPE EDUCATIVE 2025-2026

9 classes	Répartition	Enseignant(e,s)
Cycle 1 (maternelle)	TPS/PS	Mme Perret
	MS/GS	Mme Pouteau
	MS/GS	Mme Rédou (Laizé)
Cycle 2 (CP, CE1, CE2)	CP	Mme Brault
	CE1/CE2	Mme Pavis
	CE1/CE2	Mme Jeusselin-Brault
Cycle 3 (CM1, CM2)	CM1/CM2	M. Landais
	CM1/CM2	M. Buchard
Dispositif spécialisé pour les élèves à besoins particuliers	Ulis école	Mme Lefèbvre
Poste d'aide spécialisée	Enseignante spécialisée sur le réseau	Mme Guilloux

- ♦ **Chef d'établissement :** Matthieu GAUTIER

Personnels OGEC :

- ♦ **ASEM :** Malika BOULLIER, Eloïse FORVEILLE, Julie SOIVE
- ♦ **Agents de services :** Sloane GAULTIER, Tania GAUTHIER, Anne-Marie RENAULT

Personnels AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) :

- ♦ Géraldine FOUCRET, Tania GAUTHIER

SERVICE DE RESTAURATION

- ♦ Entre 12h00 et 13h45, le temps méridien est géré par l'établissement, **uniquement pour les enfants inscrits à la cantine.**

Les élèves externes ne peuvent pas accéder à l'établissement avant la réouverture de l'école à 13h35 (sauf pour les enfants qui font la sieste).

- ♦ Nous réalisons chaque midi (sauf le mercredi) 2 services de cantine :

- Maternelle/CP/CE1/CE2 → 12h00
- CM1/CM2 → 12h45



- ♦ L'inscription des enfants se fait chaque matin.

- Maternelle : inscription sur les panneaux à l'entrée des classes
- Élémentaire : appel des inscrits en début de classe

♦ [Tarifs repas 2025-2026 :](#)

Repas enfant maternelle de la commune : 4.22 € / Repas enfant primaire de la commune : 4.86 €

Repas enfant maternelle hors commune : 4.62 € / Repas enfant primaire hors commune : 5.36 €

⇒ **Goûter :**

- ♦ **le matin :** - les CM qui déjeunent au deuxième service, ont la possibilité de prendre un goûter collectif, facturé 0.35 € le goûter.
- ♦ **le soir :** - chacun peut prévoir son propre goûter s'il le souhaite.

PÉRISCOLAIRE – services municipaux

⇒ **Garderie :**

- le matin à partir de 7h20
- le soir jusqu'à 18h50

♦ [Renseignements et tarifs auprès du service jeunesse d'Ernée](#)

- ♦ Tout le temps périscolaire se déroule au sein même de l'établissement, sous la responsabilité de la municipalité.

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

- ♦ **L'APEL** : association de parents désireux de participer à la vie de l'école et au bon épanouissement de leurs enfants dans leur vie scolaire. Elle permet aussi de créer des liens entre les parents. L'APEL organise différentes manifestations dans le but : d'animer l'école en y créant une ambiance chaleureuse et familiale, récolter des fonds permettant d'améliorer le quotidien des enfants au sein de l'établissement.

Président : Mathias BABIN

- ♦ **L'OGEC** : organisme de gestion, assume la vie matérielle et financière de l'établissement (trésorerie, comptabilité, restauration, achat de matériel). Il a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires. L'OGEC est aussi l'employeur des personnels de service (ASEM, femmes de services, secrétaire...). Il est en étroite collaboration avec le chef d'établissement.

Président : Jean BECHU

La contribution scolaire familiale est indispensable pour la vie de l'école. Elle participe aux dépenses liées aux constructions et à la rénovation des bâtiments et aux dépenses liées au caractère propre (pastorale).

♦ [Contribution des familles - montants mensuels 2026-2027 :](#)



tarif unique 26.00 €/enfant

Règlement par mois (de préférence par prélèvement)

Aucune contribution ne sera demandée pour les enfants en TPS (2 ans)

Ecole Saint Vincent de Paul

maternelle et élémentaire

Ernée

Projet d'établissement

Un pas de plus ...

Célébrer

Témoigner

Agir

Réussite pour chacun

Autonomie

Ouverture

Inclusion

Grandir

Accueil

Environnement

Confiance

Coopération

Communication

Cohérence

ernee-stvincentdepaul.fr

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
de la Mayenne